



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR/UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRng/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013 NOUVEAU	Réunion d'un groupe de travail le 28 novembre Démarrage des négociations			X		Les négociations ont été reportées au 17 ou 20 février 2015. Les pensions de réversion semblent revenir à l'ordre du jour avec la mise en place d'un système optionnel qui consisterait en fonction du taux choisi (60 ou 54 %) à abaisser le montant de la pension au conjoint survivant. ----- Elles débiteront comme prévu le 17 février avec de belles joutes en perspective entre les partenaires sociaux notamment sur les abattements qui seraient appliqués sur les départs anticipés (avant 64 ou 67 ans pour le taux plein). Le relèvement de la cotisation Agirc et la fusion Agirc-Arrco devraient aussi faire l'objet d'après discussions (voir document joint).
			X			
Séance du COR du 11 février NOUVEAU	Revalorisation des pensions et des droits à la retraite.			X		La séance plénière du COR du 11 février a été essentiellement consacrée à l'évaluation comparative historique et/ou des autres pays en matière de revalorisation des pensions qu'elle soit assise sur les prix ou sur les salaires. La préconisation qui en découle promeut, sur une période longue : 2019-2060, une revalorisation sur les salaires avec une amélioration constatée sur le solde financier du système de retraite (écart de 0,4 point de PIB au lieu de 1,7 point à échéance 2060) ! Le COR (qui a mis du temps pour cela) constate – enfin – le creusement de l'écart entre pensions et salaires (les courbes CFR y seraient-elles pour quelque chose ?) ; préparerait-il les prochaines échéances électorales ? (voir les trois documents joints).
				X		
Retraite additionnelle de la Fonction publique - RAFP NOUVEAU	Hausse de la cotisation			X		L'ERAFP gestionnaire de la retraite additionnelle de la fonction publique vient de décider une hausse de la valeur d'achat du point de 4,50 % sur chacune des années 2015 et 2016. Il a également décidé de porter l'âge de la surcote de 60 à 62 ans (voir document joint).
Rapport sur les avantages familiaux de retraite NOUVEAU	Révision du système de majoration des pensions			X		Le rapport présenté ce jeudi 12 février par B. Fragonard préconise de remplacer l'actuelle majoration de pension de 10 % pour 3 enfants et plus par un forfait de 132 €/mois par bénéficiaire ; le rapport pointe également les inégalités de traitement entre les régimes privés et public (document joint).
Travaux du Sénat NOUVEAU	Semaine 08		X			R.A.S. nous concernant.